



## Refus de promotion suite a garde d'enfant Cov id 19

Par **Julien1**, le **02/06/2020** à **00:46**

Bonjour,

J'aurais besoin d'aide afin de savoir ce que je peux faire ou pas avec mon employeur.

J'ai dû m'absenter lors du cov id19 pour une garde d'enfant. A mon retour mon N+1(2) m'informe que je n'aurais pas ma promotion à cause de cela (le poste que je réalise depuis plus 1 an). 1 mois avant mon absence il me fournit une nouvelle signature avec le poste de promotion refusé, sur la porte de mon bureau le poste affiché sous mon nom et celui de ma promotion refusé.

Est-il dans la légalité? et quel recours puis-je avoir?

Merci par avance

Cordialement

Julien1

Par **P.M.**, le **02/06/2020** à **08:37**

Bonjour,

Vous ne précisez pas de quel type d'absence il s'agit...

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par : "je n'aurais pas ma promotion à cause de cela (le poste que je réalise depuis plus 1 an)" car si vous occupez déjà la fonction, ce n'est plus une promotion mais une régularisation...

Je ne comprends pas plus : "1 mois avant mon absence il me fournit une nouvelle signature avec le poste de promotion refusé, sur la porte de mon bureau le poste affiché sous mon nom et celui de ma promotion refusé", même remarque que précédemment...

Pour obtenir donc que la régularisation soit effective, il vous suffirait, si vous n'avez pas d'écrit, de recueillir les éléments de la fonction réellement exercée afin de saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Julien1**, le **06/06/2020** à **01:38**

Merci de votre réponse,

Mon absence était due à une garde d'enfant suite à la fermeture des écoles.

En effet j'occupe le poste depuis plus 1 an mais mon employeur m'a refusé une régularisation.

Je vais me rapprocher d'un défenseur syndical comme vous me le conseiller merci d'avoir pris du temps pour moi

cordialement,

Julien

Par **P.M.**, le **06/06/2020** à **08:54**

Bonjour,

J'avais compris que l'absence était due à une garde d'enfant pendant le covid 19 puisque c'était écrit mais sans préciser si elle était autorisée par exemple par un arrêt-maladie...

Je pense que c'est la meilleure solution sachant que si vous pouviez que ce refus de "promotion" ou plutôt de régularisation est dû à une telle absence justifiée et autorisée, ce serait aussi discriminatoire...